

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels **



UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION
48ème séance
tenue le
jeudi 15 novembre 1979
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 48ème SEANCE

Président : M. ABRASZEWSKI (Pologne)

puis : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION : RAPPORTS DU CORPS COMMUN
D'INSPECTION (suite)

La planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1980-1981 (suite)

Rapport du Comité du programme et de la coordination

Première lecture (suite)

Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe

ORGANISATION DES TRAVAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION : RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

La planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies (A/34/24 et Add.1)

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6 et A/34/7)

Rapport du Comité du programme et de la coordination (A/34/38)

1. M. GRODSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie M. Bertrand des efforts qu'il a déployés pour établir le rapport du Corps commun d'inspection (A/34/84) et comme lui, se déclare préoccupé par le fait que de nombreux problèmes dans le domaine de la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies sont encore en suspens. Ce type de planification ne pose pas de problèmes sur le plan théorique, mais il reste encore beaucoup à faire du point de vue de l'application des concepts, et le Secrétariat et le Corps commun d'inspection devraient se concentrer sur les aspects pratiques du problème.

2. L'Union soviétique a toujours considéré la planification à moyen terme comme un élément important pour la réalisation des objectifs de la Charte, l'établissement des priorités et la détermination de la portée des activités financières. La planification à moyen terme doit également être un instrument important pour l'organisation des travaux et l'identification des programmes dépassés ou d'utilité marginale dans le système des Nations Unies.

3. Il faut absolument tirer pleinement parti des avantages qu'offre la planification à moyen terme pour élaborer le budget de l'Organisation, dont le taux de croissance inquiète les Etats Membres, qui considèrent qu'il faudrait enrayer cette tendance. C'est là l'un des grands problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies en matière administrative et budgétaire.

4. Cependant, aussi importante que soit la planification à moyen terme, il ne faut pas en exagérer l'importance étant donné qu'il s'agit uniquement d'une première étape de la planification et que la planification sur deux ans à laquelle il est procédé dans le projet de budget-programme constitue l'étape décisive, puisqu'on détermine à ce moment-là le rapport entre les programmes et les ressources. Ainsi, la fonction de la planification à moyen terme est de fournir un cadre bien délimité pour l'établissement du budget-programme.

5. L'application efficace de la planification à moyen terme aidera à déterminer la portée et les délais d'exécution des programmes et des activités de l'Organisation des Nations Unies tout en tenant compte des indicateurs financiers, en particulier

/...

(M. Grodsky, URSS)

du volume des ressources disponibles pour ces programmes. Pour atteindre cet objectif, il convient d'établir des priorités strictes, qui tiennent compte de l'importance et de l'urgence des différentes activités et de la possibilité d'exécuter les programmes dans les délais prescrits. En même temps, il faut utiliser les possibilités offertes par les institutions spécialisées et les fonds extra-budgétaires.

6. D'autre part, il est clair qu'il n'existe pas de différence essentielle entre le plan roulant et le plan à horizon fixe, puisque le plan est revu périodiquement et que l'on tient compte de facteurs aussi importants que les indicateurs financiers. De l'avis du représentant de l'Union soviétique, le problème principal auquel se heurte l'ONU dans ce domaine est de donner au plan à moyen terme la forme qui permette de rendre compte le mieux possible des changements intervenus et des nouveaux mandats, en évitant d'inclure dans le budget-programme des propositions qui ne figuraient pas déjà dans le plan et en garantissant qu'elles s'inscrivent dans le cadre convenu pour les indicateurs financiers; si l'on tient compte de tous ces facteurs, l'adoption d'un plan de six ans ne devrait pas poser de problème, puisqu'il permettrait de travailler dans une perspective plus large.

7. La délégation de l'Union soviétique estime que le plan à moyen terme, instrument essentiel de planification, devrait être renforcé pour éviter qu'il ne devienne un plan portant uniquement sur certaines activités, sous prétexte que d'autres ne se prêtent pas à une planification. On peut considérer que les activités de l'ONU sont planifiables ou non; mais pour garantir l'efficacité de l'Organisation il faut les considérer comme planifiables et les inclure dans toute la mesure du possible dans le plan à moyen terme. Il faut donc tenter d'élargir le contenu du plan et, à cette fin, y faire figurer les services communs et les services de conférence, qui sont indubitablement des activités planifiables.

8. Pour ce qui est de la distinction entre activités permanentes et activités à délai déterminé, la délégation de l'Union soviétique estime que cette distinction est relative. A cet égard, il faudrait se garder de définir un grand nombre d'activités comme activités permanentes, ce qui aboutirait à les laisser de côté lors de l'élaboration du budget; et au contraire, il faudrait essayer de considérer le plus grand nombre possible d'activités comme des activités à délai déterminé. A cette fin, il faudrait accorder aux organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies le temps nécessaire pour procéder périodiquement à un examen des activités permanentes et décider s'il convient ou non de continuer à les ranger dans cette catégorie. Un élargissement de la catégorie des activités à délai déterminé permettrait non seulement de rationaliser et d'économiser les ressources de l'Organisation, mais aussi d'améliorer à l'avenir le système de contrôle et d'évaluation.

9. S'agissant de la recommandation du Corps commun d'inspection concernant l'établissement d'une structure de programmes par objectifs, le représentant de l'Union soviétique estime qu'il faut mettre l'accent sur les objectifs et la stratégie. A son avis, il est très important de ne pas perdre de vue la nécessité de renforcer les liens entre le plan à moyen terme et le budget. De toute évidence, le plan à moyen terme est un cadre pour l'élaboration du projet de budget et, par conséquent, la stratégie approuvée dans le plan à moyen terme pour chaque sous-programme doit se traduire par un ensemble concret d'activités au niveau des éléments de programme.

/...

(M. Grodsky, URSS)

10. D'autre part, au cas où la recommandation du Corps commun d'inspection concernant l'établissement d'études en profondeur serait approuvée, le volume du plan à moyen terme augmenterait sensiblement et il serait douteux que le Comité du programme et de la coordination ou tout autre organe de l'Organisation des Nations Unies puisse examiner un plan aussi volumineux.

11. La recommandation du Corps commun d'inspection concernant le rôle de l'introduction du plan à moyen terme pour la détermination des priorités est acceptable; néanmoins, il faudrait réduire au minimum le délai prévu pour les consultations préalables; l'objectif principal est d'établir des priorités entre les grands programmes, conformément aux propositions du Secrétaire général et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'établissement de priorités ne doit pas exclure la nécessité de fixer des taux de croissance relative pour les grands programmes.

12. Logiquement, on ne peut guère s'opposer à la recommandation sensée du Corps commun d'inspection concernant la tenue de consultations avec les responsables de l'exécution des grands programmes sur l'amélioration de la méthodologie de planification et de programmation; toutefois, le problème n'est pas d'organiser les consultations mais de déterminer la responsabilité des personnes chargées d'exécuter les grands programmes, ce qui permettrait de résoudre plus facilement les questions de méthodologie.

13. La délégation de l'Union soviétique estime que, pour examiner les questions relatives à la planification à moyen terme, il conviendrait de formuler non seulement des recommandations de caractère général mais aussi des recommandations suffisamment détaillées pour qu'elles puissent être appliquées rapidement. A son avis, la pratique actuelle à l'Organisation en matière de planification à moyen terme, qui part du principe que la responsabilité principale de la réalisation des objectifs définis par l'Assemblée générale incombe aux directeurs de programmes, est peu satisfaisante et ne produit pas de résultats valables; elle devrait être remplacée par une autre pratique, qui confierait un rôle accru aux Etats Membres dans la définition des activités à délai déterminé, afin de réaliser des objectifs fixés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies.

14. Enfin, la délégation de l'Union soviétique approuve ce qui est dit au paragraphe 102 du rapport du Corps commun d'inspection (A/34/84), à savoir que "les définitions d'orientations de croissance ou de réduction qui résulteraient de décisions au sujet des priorités pourraient se traduire, non par des accroissements en pourcentage des crédits offerts, mais par des décisions de création ou de suppression de programmes".

15. M. KUYAMA (Japon) dit que, comme l'a indiqué le Président du Comité du programme et de la coordination (CPC), ce Comité, lors de l'examen du processus de planification des programmes dans les organismes des Nations Unies auquel il a procédé à la reprise de sa dix-neuvième session, est parvenu à un large accord sur certains points, mais a ajourné l'examen d'autres questions, dont deux questions jugées importantes par la délégation japonaise.

/...

16. Tout d'abord, le CPC a recommandé de porter de quatre à six ans la durée du plan à moyen terme, mais n'est pas parvenu à un accord sur la question de savoir s'il fallait adopter un plan à horizon fixe ou un plan roulant. A cet égard, la délégation japonaise note que le CPC a reconnu que le processus de planification des programmes devait procéder d'une conception "déductive", et non "inductive", c'est-à-dire que le plan à moyen terme devait être élaboré à partir des objectifs et des orientations politiques définis par les organes intergouvernementaux. L'élargissement de l'horizon-temps et l'adoption d'une conception déductive semblent impliquer que l'on pourrait adopter un plan à horizon fixe, étant entendu qu'on pourrait par la suite procéder à des ajustements. Toutefois, il conviendrait de réfléchir plus longuement sur cette question.

17. De l'avis du représentant du Japon, une autre question très importante est celle des effets positifs qu'aurait sur le processus de planification un accord tendant à prolonger la durée du plan à moyen terme; à cet égard, comme le signale M. Bertrand, un accord dans ce sens, tout en paraissant de caractère purement technique, pourrait avoir des conséquences de grande portée en permettant de modifier et d'améliorer les méthodes de travail des organismes centraux, sectoriels, régionaux et techniques, et de parvenir à une meilleure coordination et intégration des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies à différents niveaux.

18. Deuxièmement, s'agissant de l'introduction au plan à moyen terme, la délégation japonaise note que le Comité du programme et de la coordination, comme l'a indiqué dans son rapport (A/34/38, 1ère partie, par. 71) a décidé que l'introduction du plan à moyen terme devrait constituer un élément clef intégral du processus de planification; dans ce contexte, un des éléments fondamentaux est la question des priorités. De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore en mesure d'établir ses plans sans tenir compte des contraintes d'ordre budgétaire; aussi, le moment est venu d'appliquer au processus de planification le principe "élaguer pour construire", et d'identifier les activités dépassées, inefficaces ou d'utilité marginale.

19. Pour déterminer les priorités dans l'introduction au plan à moyen terme il faudrait concilier les priorités définies par plusieurs organes intergouvernementaux à différents niveaux; de l'avis de la délégation japonaise, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale devrait tenir compte de cet aspect dans l'introduction au plan. On pourrait également aborder dans le même contexte une autre question importante qui n'a pas encore été réglée, à savoir comment et dans quelle mesure serait-il possible d'associer tous les organes à la formulation du plan à moyen terme.

20. Comme l'a dit M. Okeyo, la dix-neuvième session du Comité du programme et de la coordination qui s'est tenue en septembre n'a pas été aussi fructueuse qu'elle aurait pu l'être, essentiellement en raison des retards dans la présentation de la documentation et du temps limité dont le Comité a disposé pour l'examiner.

21. S'agissant de cette session du CPC, la délégation japonaise voudrait mettre l'accent sur deux aspects particuliers. Tout d'abord, il semble logique d'espérer une meilleure coordination entre le Comité consultatif et le Comité du programme et de la coordination; à cet égard, il est dommage que le Comité consultatif n'ait

/...

(M. Kuyama, Japon)

pas pu disposer des avis du CPC lorsqu'il a abordé l'examen du budget-programme cette année. Deuxièmement, au cours de la session du CPC, plusieurs délégations ont constaté la tendance croissante à recourir à des consultants et à des groupes spéciaux d'experts. A ce propos, la délégation japonaise tient à faire observer que, dans bon nombre de cas, les documents pertinents ne mentionnent pas les textes portant autorisation des éléments de programme ou des tâches confiées à des consultants et à des experts, si bien qu'il est pratiquement impossible de définir si les activités en question sont justifiées et valables. Il faut espérer que le Secrétariat, malgré les difficultés auxquelles il se heurte dans ce domaine, examinera plus en détail l'emploi de consultants.

22. M. SWEGER (Suède) dit que sa délégation a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Corps commun d'inspection sur la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies (A/34/84) et qu'elle est particulièrement impressionnée par la qualité du rapport et les nombreuses propositions constructives qu'il contient au sujet de la planification future des activités de l'Organisation. Bien qu'il soit peut-être exagéré de parler d'une crise de la planification à l'Organisation des Nations Unies, il ressort des débats qui ont eu lieu sur la question l'année précédente, que les membres de la Commission s'accordent à reconnaître la nécessité d'introduire d'urgence des réformes dans le système de planification.

23. La délégation suédoise est vivement préoccupée par l'accroissement des dépenses de l'Organisation et tient à souligner la nécessité de tenir dûment compte des ressources qui lui ont déjà été allouées. Il est bien évident que la politique budgétaire de l'Organisation ne peut pas faire abstraction des préoccupations financières de ses Etats Membres. Il est donc indispensable d'examiner attentivement les programmes afin d'en maximiser l'efficacité et de mieux évaluer l'utilisation actuelle des ressources. Il faut aussi établir des priorités, conformément aux politiques définies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, car toutes les activités n'ont pas la même importance, et il ne faut jamais oublier qu'il est possible d'atteindre les buts visés sans pour autant augmenter les dépenses budgétaires.

24. Toutefois, en réalité, ce qui manque à l'Organisation c'est un instrument permettant d'atteindre l'objectif ultime des programmes et d'exécuter ceux-ci avec la plus grande efficacité possible. Inutile de dire qu'une planification par programme efficace exige un plan à moyen terme soigneusement préparé et axé sur des objectifs bien définis.

25. L'une des propositions les plus importantes figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection tend à introduire des objectifs-cibles à délai déterminé qui permettraient d'identifier les activités achevées, périmées, d'une utilité marginale ou inefficace. Quant aux activités de caractère permanent, elles devraient être maintenues à un niveau raisonnable et être examinées régulièrement. En règle générale, les objectifs devraient se traduire en activités concrètes; ainsi, les objectifs des grands programmes devraient se subdiviser en sous-objectifs, servant de base au programme de travail.

/...

26. En ce qui concerne la proposition du Corps commun d'inspection relative à la future structure des programmes, la délégation suédoise estime qu'il est difficile d'adopter une position ferme au stade actuel. En effet, elle tendrait à penser, comme le Comité du programme et de la coordination, qu'il faudrait d'abord connaître les résultats de l'examen du plan à moyen terme type pour les sociétés transnationales et les produits de base, auquel il sera procédé en 1980.

27. En règle générale, la délégation suédoise pense que la structure des programmes doit être calquée d'aussi près que possible sur celle de l'Organisation, chaque fois que cette structure est fondée sur les activités principales de l'ONU. Pour pouvoir concevoir le cadre général des activités et définir leurs relations avec le budget-programme, il faut qu'il existe un lien entre les programmes et les services de l'Organisation, ce qui permettrait en outre une évaluation efficace et méthodique desdites activités. L'un des principaux objectifs du plan à moyen terme doit être la mise au point de méthodes appropriées d'évaluation des activités.

28. Il convient d'élaborer le plan à moyen terme en étroite collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies, qui doivent être associés à sa préparation, au même titre que tous les organes subsidiaires, afin de parvenir à harmoniser les activités.

29. La délégation suédoise espère que les discussions que le Comité du programme et de la coordination aura en 1980 déboucheront sur des propositions constructives concernant le plan à moyen terme. Il est indispensable que tous les Etats Membres aient suffisamment de temps pour étudier tous les aspects de ces propositions.

30. On a entrepris une tâche d'importance capitale pour la planification future des activités de l'Organisation des Nations Unies, tâche à laquelle tous les Etats Membres doivent participer. Malheureusement, il arrive trop souvent que la présentation tardive des documents leur enlève cette possibilité. Il faudrait établir un calendrier qui laisse suffisamment de temps pour permettre à tous les Etats de prendre part à l'élaboration du plan à moyen terme de façon que le plan finalement approuvé soit bien conçu et acceptable par tous.

31. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) dit que, de l'avis de sa délégation, tant le rapport du Corps commun d'inspection que les observations y relatives du Secrétaire général (A/34/84/Add.1) ont largement contribué aux progrès notables que le Comité du programme et de la coordination a pu réaliser à sa session de mai 1979 en ce qui concerne le plan à moyen terme. Le rapport du Corps commun d'inspection contient plusieurs propositions et recommandations fort utiles, dont notamment la fixation d'objectifs-cibles à délai déterminé et autres éléments d'administration et de planification qui aideront l'Organisation des Nations Unies et qui fourniront au Comité du programme et de la coordination une base solide pour ses décisions futures concernant le processus de planification.

32. Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes et à la coordination a apporté un précieux concours, car dans ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection, il a fourni des renseignements que seul le Secrétariat était en mesure de donner.

/...

(M. Metelits, Etats-Unis d'Amérique)

33. Il faut se réjouir que le Comité du programme et de la coordination ait nettement progressé dans ses délibérations sur les processus de planification à l'Organisation des Nations Unies. C'est la première fois, en près de huit ans, que le Conseil économique et social a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité. Il faut souhaiter que la Cinquième Commission fera de même. La délégation des Etats-Unis espère qu'au cours des discussions qu'il aura en 1980, le Comité du programme et de la coordination réalisera de nouveaux progrès, dont rendra compte le rapport qu'il devra présenter à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

34. M. Pirson (Belgique) prend la présidence.

35. M. AYADHI (Tunisie) dit qu'ayant étudié le rapport important du Corps commun d'inspection, sa délégation a particulièrement apprécié les idées nouvelles qu'il contient. Il souhaiterait toutefois que l'on indique dans quelle mesure on pourra en tenir compte dans le plan de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

36. M. BERTRAND (Corps commun d'inspection) indique que la réponse à cette question figure dans la partie du rapport qui traite de l'introduction du plan à moyen terme (A/34/84, par. 102 à 107). Le Comité du programme et de la coordination a consacré un long débat à cette introduction, débat auquel a participé le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, qui a exposé sa position dans une déclaration qui a été publiée comme document et qui peut être mise à la disposition des membres de la Commission. Il est ressorti de cet exposé qu'en dépit de légères divergences de vues au sujet des propositions figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection, il y avait accord quant au fond, c'est-à-dire quant au rôle de l'introduction et à son élaboration par étapes progressives au cours desquelles les Etats Membres auraient l'occasion de l'examiner. On s'est demandé si le Secrétaire général devrait présenter un projet d'introduction qui serait modifié par les Etats Membres, ou s'il faudrait procéder différemment. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a suggéré que le Secrétariat présente aux Etats Membres une série de questions, et qu'à partir des réponses à ces questions, le Secrétaire général et, en fait, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, élaborent l'introduction, qui serait alors soumise aux Etats Membres pour approbation, en même temps que le plan. L'introduction constitue un élément nouveau dans la mesure où, bien que le Comité du programme et de la coordination ait demandé il y a deux ans que le Secrétariat prépare une introduction, les résultats n'ont pas été satisfaisants, puisque cette introduction consistait simplement en un résumé qui ne permettait pas l'examen des priorités. Selon le rapport du Corps commun d'inspection, l'introduction répond parfaitement à la question de savoir comment traduire dans le plan la stratégie du développement. Il doit s'agir du premier document présenté par le Secrétaire général aux Etats Membres devant les diverses instances chargées d'examiner les questions économiques et sociales, telles que le Comité du programme et de la coordination, le Conseil économique et social, etc. Les Etats Membres auront ainsi l'occasion de donner leur avis sur la place que doit occuper la stratégie dans le plan à moyen terme.

/...

Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe

37. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif n'a aucune difficulté à accepter la totalité du crédit demandé par le Secrétaire général pour la Commission économique pour l'Europe.

38. M. SESSI (Italie) souhaiterait savoir pourquoi, dans le tableau 10.10 du projet de budget, on a prévu, au titre de l'inflation, un montant très élevé (12 400 dollars) pour les postes permanents. Dans tous les autres tableaux du chapitre 10, le taux d'inflation prévu varie entre 1,8 et 6,1 p. 100.

39. En ce qui concerne les frais d'imprimerie et de reliure, M. Sessi voudrait savoir pourquoi il existe de telles différences entre les taux d'inflation prévus au titre des différents programmes.

40. M. DENIS (France) note qu'au paragraphe 10.1 du projet de budget, il est dit qu'aucun effort n'est épargné pour affecter à l'exécution de nouveaux projets les ressources libérées par suite de l'achèvement de projets qui étaient en cours. La délégation française souhaiterait que le Secrétariat fournisse des renseignements concernant les projets achevés.

41. Au paragraphe 10.2 du projet de budget, on demande le reclassement d'un poste de P-4 à P-5 au titre du programme de développement industriel. La délégation française aimerait connaître les raisons de cette demande.

42. Au paragraphe 10.6, on peut lire que les deux réunions annuelles communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe d'experts des marchandises dangereuses de la CEE se tiennent à Berne. Pourquoi ces réunions n'ont-elles pas lieu à Genève?

43. Au paragraphe 10.9, à propos du sous-programme 1 (Agriculture), l'examen des tendances à long terme de l'agriculture figure parmi les éléments de programme indiqués (1.1). S'agit-il de tendances passées ou futures?

44. Au paragraphe 10.66, à propos du sous-programme 1 (Equipeement pour les transports intérieurs), au nombre des éléments de programme, figure la coopération avec les Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE pour l'élaboration d'une perspective économique générale pour la région de la CEE jusqu'en 1990 (élément 1.2). Concrètement, en quoi consiste cette coopération?

45. La délégation française voudrait savoir également ce que recouvre l'élément 1.3 du sous-programme 1, intitulé "Création en Europe d'un réseau cohérent de voies navigables".

46. Touchant les éléments 1.7 et 1.8 du même sous-programme (Recensement de la circulation routière et cartes des voies d'eau intérieures utilisées en trafic international), la délégation française estime que ces domaines ont déjà été suffisamment étudiés. Il lui semble qu'il existe déjà des cartes des voies d'eau intérieures.

(M. Denis, France)

47. La délégation française souhaiterait obtenir des précisions au sujet de la Convention relative au transport international intermodal et des travaux préparatoires concernant la normalisation des conteneurs (A/34/6, par. 10.66, élément de programme 2.5).

48. L'élément 2.9 fait état des "pays membres de la CEE qui se développent d'un point de vue économique". La délégation française pense pour sa part que tous les pays membres de la région se développent d'un point de vue économique.

49. Quant à l'élément 2.18 du sous-programme 2, relatif aux problèmes d'énergie, la délégation française estime que ces problèmes sont tout à fait actuels, mais elle se demande quels résultats concrets on peut obtenir dans ce domaine.

50. S'agissant du sous-programme 3 (Techniques des transports), la délégation française souhaiterait de plus amples renseignements concernant les éléments 3.1 et 3.2 du programme où il est question de problèmes techniques.

51. Enfin, toujours au sujet du sous-programme 3, il est dit que le produit consistera en sessions de groupes de travail, de groupes d'experts et de groupes de rapporteurs et, éventuellement, en séminaires. Il faut espérer que toutes ces réunions aboutiront à une meilleure utilisation des ressources.

52. M. LOSCHNER (République fédérale d'Allemagne) félicite la Commission économique pour l'Europe pour ses travaux importants et variés. Cette efficacité est particulièrement manifeste dans certains domaines, tels que le programme relatif à l'environnement; à cet égard, la délégation de la République fédérale d'Allemagne tient à souligner en particulier l'utilité du programme de surveillance de la pollution atmosphérique transfrontières (élément de programme 3.1 du sous-programme 3). Elle se plaît à noter qu'au chapitre 10 le taux de croissance estimative du budget est proche de zéro et que le Secrétaire exécutif de la CEE a fait tout son possible pour redéployer les ressources et qu'il y est parvenu. Ainsi, au paragraphe 10.5 du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général, il est dit que les ressources actuellement disponibles au titre du programme "Direction exécutive et administration" pour des consultants pourront être alloués au programme relatif à l'environnement. Sur ces deux points, l'attitude des autres commissions régionales diffère de celle de la CEE.

53. Compte tenu des observations qu'elle vient de formuler, la délégation de la République fédérale d'Allemagne appuie les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 10 et que le Comité consultatif a recommandé d'approuver.

54. M. SERBANESCU (Roumanie) dit qu'on a l'impression, en analysant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, que la Commission économique pour l'Europe continue de faire l'objet d'une attention marginale, pour ne pas dire d'une certaine indifférence, si l'on considère les ressources budgétaires allouées pour les activités de fond, car les ressources extra-budgétaires sont tout à fait négligeables.

/...

(M. Serbanescu, Roumanie)

55. La CEE, contrairement à ce que semble indiquer le montant des ressources que l'on se propose de lui allouer, n'a pas stagné. Bien au contraire, la gamme de ses activités n'a cessé de s'élargir. On ne saurait s'en étonner, car il s'agit d'une commission qui comprend des pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, des pays en développement et des pays moyennement développés, qui travaille intensément à la solution de problèmes spécifiques liés à d'autres régions, et qui participe en même temps à des actions de grande envergure visant à favoriser l'industrialisation, l'utilisation de la science et de la technique au profit du développement, l'essor du commerce international et du transport interrégional, etc. Le processus de renforcement de la sécurité et d'élargissement de la coopération, amorcé au moment de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, confère à la Commission des tâches de haute responsabilité dans sa zone géographique et, implicitement, dans des zones contiguës telles que la zone de la Méditerranée. Des questions fort complexes liées à l'énergie, aux transports, à l'environnement, etc., commencent aussi à occuper une place très importante dans ses activités.

56. En dépit de tous ces facteurs objectifs, les ressources qui sont mises à la disposition de la CEE restent, en termes réels, et à de rares exceptions près, pratiquement les mêmes depuis plusieurs années. Il est logique d'attendre de la CEE qu'elle mène à bien ses activités avec un maximum d'efficacité et un minimum de frais. Mais faire preuve d'efficacité est une chose et c'en est tout à fait une autre que d'être obligé de "se serrer la ceinture", de remettre à plus tard ses projets ou de les réaliser de façon incomplète, comme la CEE a dû, semble-t-il, le faire plus d'une fois. Peut-être les responsables de la CEE ne demandent-ils pas les ressources nécessaires mais sur place, à Genève, ils affirment le contraire.

57. M. BUNC (Yougoslavie) dit que les activités de la CEE sont bien connues, de même que le rôle qu'elle joue en tant que catalyseur de la coopération économique entre les pays socialistes et les pays à économie de marché, ainsi qu'entre les pays en développement et les pays développés de toute la région européenne; la Commission contribue ainsi dans une large mesure à la compréhension entre les pays à systèmes économiques et sociaux différents.

58. En conséquence, la délégation yougoslave note avec satisfaction que le Comité consultatif a recommandé d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 10 du budget-programme.

59. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que sa délégation a fait connaître à diverses reprises son appui aux activités de la CEE. S'agissant du chapitre 10 du projet de budget-programme, le représentant de la Pologne souligne la modération dont a fait preuve la CEE en ce qui concerne l'emploi de consultants et les efforts qu'elle a déployés pour utiliser de préférence le personnel permanent; dans les cas où la Commission a demandé des crédits pour des consultants, les raisons données sont valables.

/...

(M. Abraszewski, Pologne)

60. Il faut également souligner l'importance du redéploiement des ressources à ce chapitre. A cet égard, le représentant de la Pologne appuie la demande tendant à ce que le Secrétaire général donne davantage de renseignements sur la question du redéploiement des ressources dans le prochain projet de budget-programme.

61. M. KHAMIS (Algérie) dit que sa délégation appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 10, et il espère que la Commission fera de même. Il tient à faire observer que la CEE et les autres commissions régionales disposent à peu près du même volume de crédits budgétaires, mais que les autres commissions, qui exercent leurs activités dans des zones où il y a des pays en développement, tirent une grande partie de leurs ressources de fonds extra-budgétaires. Il tient également à signaler que les coûts indirects répartis sont particulièrement élevés dans le cas de la CEE car les autres commissions doivent fournir leurs propres services de conférence.

62. La délégation algérienne demande instamment aux autres délégations de faire preuve, en ce qui concerne les projets de budget des autres commissions régionales, d'autant de compréhension que l'Algérie à l'égard du projet de budget de la CEE.

63. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers), se référant à certaines des questions posées par la délégation française, convient que la présentation de justifications détaillées concernant les divers programmes figurant dans le projet de budget-programme, pourrait être améliorée. Dans le chapitre relatif à la CEE, par exemple, il est fait état du plan à moyen terme, mais les documents où sont consignés les débats et les décisions portant autorisation des différents éléments du programme de travail de la CEE ne sont pas mentionnées. Il conviendrait peut-être sans doute de mentionner ces documents à l'avenir.

64. Le PRESIDENT fait observer que, si les programmes avaient été examinés au CPC, les questions de la délégation française auraient pu être évitées. Malheureusement, le projet de budget-programme n'a pas été prêt à temps pour la session du Comité.

65. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget), répondant au représentant de l'Italie, signale que, dans la colonne du tableau 10.10 correspondant à l'inflation, les chiffres indiqués ne représentent pas les taux d'inflation, mais les crédits supplémentaires nécessaires du fait de l'inflation en 1980 et 1981.

66. En réponse aux questions de la délégation française, M. Bégin fait observer que, dans tout le chapitre, on trouve des paragraphes, le paragraphe 10.28 par exemple, où sont indiqués les éléments de programme qui ont été supprimés parce qu'ils étaient dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces. De même, pour chaque sous-programme, on trouve des indications sur les ressources libérées

/...

(M. Bégin)

ou sur les ressources supplémentaires nécessaires. En ce qui concerne le reclassement de poste demandé par le Secrétaire général, le fonctionnaire en question est un économiste, qui est seul à s'occuper des programmes de la CEE relatifs à l'industrie chimique, qui sont l'une des principales activités de la Commission. S'agissant de la tenue à Berne des réunions communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe d'experts des marchandises dangereuses de la CEE (par. 10.6), ces réunions ont lieu alternativement à Genève et à Vienne et les dépenses sont partagées vu que la Commission de sécurité du RID n'est pas un organisme du système des Nations Unies. En ce qui concerne les doutes exprimés quant à l'utilité du rapport sur les tendances antérieures de la production agricole comme base d'examen des tendances à long terme, M. Bégin fait observer que ce n'est qu'en étudiant le passé que les économistes peuvent prévoir l'avenir.

67. Pour terminer, le Directeur de la Division du budget signale que le représentant de la France trouvera peut-être les réponses à ses autres questions dans le rapport de la Commission économique pour l'Europe.

68. M. KHAMIS (Algérie) propose de mettre aux voix le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 10.

69. Par 91 voix contre zéro, avec une abstention, l'ouverture d'un crédit de 24 014 000 dollars au chapitre 10 est approuvée en première lecture.

70. M. KHAMIS (Algérie) constate avec satisfaction que tous les participants, sauf un qui s'est abstenu lors du vote, ont voté pour les crédits demandés pour la CEE.

71. M. TUNSALA (Zaïre) dit que sa délégation s'est abstenue parce qu'elle n'admet pas le fait que les autres commissions régionales doivent couvrir elles-mêmes les dépenses au titre des services de conférence et des services généraux alors que la CEE bénéficie des services de l'Office des Nations Unies à Genève.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1)

72. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) annonce que dans le document A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1, à la rubrique XV, il convient d'ajouter aux documents se rapportant au point 98 de l'ordre du jour ceux ayant trait aux montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28 J (Activités de formation du personnel-Siège, Genève et commissions régionales). Les documents mentionnés à la rubrique XXIV peuvent être supprimés étant donné qu'il n'y aura pas de montants estimatifs révisés pour le Bureau du Coordonnateur de l'assistance pour la reconstruction et le développement du Liban. En outre, on présentera deux autres documents, à savoir des montants estimatifs révisés pour le chapitre 2 D (ONUST) et l'état récapitulatif du coût des services de conférence.

73. Le PRESIDENT suggère que l'on fixe au 23 novembre la date limite de présentation des documents que la Cinquième Commission devra examiner, exception faite du rapport sur l'exécution du budget de 1978-1979 et des montants estimatifs

/...

(Le Président)

révisés pour la science et la technique. Il rappelle que le Comité consultatif doit examiner tous les documents avant la Cinquième Commission, afin de pouvoir lui présenter ses recommandations, tâche qui en général demande à peu près une semaine. Par conséquent, la Cinquième Commission pourrait examiner ces documents dans le courant de la première semaine de décembre et les incidences administratives et financières des divers projets de résolution proposés par les autres grandes commissions dans le courant de la deuxième semaine de décembre, une fois que le Comité consultatif les aura examinés.

74. M. MAJOLI (Italie) est d'accord en principe pour qu'on fixe au 23 novembre la date limite de présentation des documents car il importe de fixer un délai et d'essayer de soumettre la présentation des documents à une certaine discipline. Néanmoins, il estime que le délai fixé ne doit pas être trop strict, car autrement les personnes qui souhaitent que l'on n'examine pas certains points risqueraient d'arriver à leurs fins en s'arrangeant pour que la documentation paraisse en retard. Un délai par trop rigide donnerait au Secrétariat un droit de veto pratique sur les questions que la Commission devrait examiner. La délégation italienne ne pense pas que le Secrétariat se prêterait jamais à de telles manœuvres, mais elle considère néanmoins qu'il conviendrait de procéder avec prudence et de ne pas fixer de délai inflexible.

75. M. SADDLER (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est préoccupée par l'état d'avancement de la documentation, en particulier des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il paraît peu réaliste d'espérer pouvoir terminer à temps les travaux. Etant donné l'ampleur des travaux qui restent à accomplir, le Comité consultatif pourra difficilement consacrer aux documents qui l'exigent l'examen détaillé auquel il a toujours eu l'habitude de procéder. Selon le document A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1, on prévoyait la publication de 18 rapports vers la mi-novembre. Néanmoins, ces rapports ne sont pas encore sortis. Or, le Comité consultatif doit non seulement préparer ses rapports sur ces documents, mais aussi sur les états d'incidences financières des projets de résolution présentés aux grandes commissions. La délégation des Etats-Unis réaffirme qu'elle est entièrement disposée à coopérer avec le Secrétariat, mais elle ne peut manquer de constater qu'en ce qui concerne les travaux du Comité consultatif, les perspectives ne sont guère encourageantes.

76. Le représentant des Etats-Unis fait observer qu'il conviendrait que les futurs documents du genre du document A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1 donnent une idée du volume des documents, par exemple une indication du nombre de pages. Cela dit, la délégation des Etats-Unis est d'accord pour que l'on fixe un délai pour la présentation des documents, comme l'a suggéré le Président, et elle espère que la Cinquième Commission terminera ses travaux aux dates prévues.

77. M. STUART (Royaume-Uni) dit qu'après avoir analysé, à la lumière des renseignements limités dont elle dispose, l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission (A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1), sa délégation s'est demandée combien de temps il faudrait à la Cinquième Commission et au Comité consultatif pour étudier les documents en question. Elle est arrivée à la conclusion que, si

(M. Stuart, Royaume-Uni)

ces organes faisaient leur devoir et les examinaient à fond, la tâche s'avérerait trop lourde. La délégation du Royaume-Uni souscrit à la proposition tendant à ce que l'on fixe un délai pour la présentation des documents, mais elle fait observer que les problèmes ne disparaîtront pas pour autant, puisqu'il reste la question de savoir comment on mènera à bien les travaux une fois que la documentation nécessaire sera prête.

78. La délégation du Royaume-Uni pense que, si l'on veut terminer les travaux à la date proposée, il faudra remettre à la prochaine session l'examen de certaines questions. M. Stuart est convaincu qu'il y a suffisamment de points dont l'examen pourrait être remis à plus tard sans que les activités de l'ONU en 1980 s'en ressentent. Il pense par exemple qu'on pourrait repousser l'étude d'ensemble de la question des honoraires, dont l'examen a déjà été renvoyé l'année précédente, et celui du rapport du Comité consultatif sur la coordination administrative et budgétaire entre l'ONU et les institutions spécialisées ainsi que l'AIEA, car il s'agit d'un rapport factuel où l'on ne trouve pas d'études appelant des décisions de la part de la Cinquième Commission. On pourrait également différer l'examen de la question des incidences de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies.

79. Le représentant du Royaume-Uni réaffirme que sa délégation est convaincue de la nécessité de renvoyer à la prochaine session l'examen de certains points de l'ordre du jour si l'on veut terminer les travaux dans les délais prévus.

80. Le PRESIDENT reconnaît que la fixation d'un délai ne fait pas disparaître le problème mais constitue seulement l'un des éléments d'une solution possible. D'autre part, il indique qu'à la réunion du Bureau de l'Assemblée qui s'est tenue dans la matinée, on a évoqué la possibilité d'avoir à remettre l'examen de certains rapports à la prochaine session.

81. M. BUJ FLORES (Mexique) partage le point de vue du représentant de l'Italie selon lequel la Commission doit continuer à faire preuve d'une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de fixer une date limite pour l'acceptation des documents. La délégation mexicaine est elle aussi préoccupée par le fait qu'une attitude rigide à cet égard, pourrait servir les fins d'un service du Secrétariat qui chercherait à retarder l'examen d'un point de l'ordre du jour en retardant l'élaboration de la documentation pertinente. Il faut faire preuve de souplesse en particulier lorsqu'il s'agit de programmes qui présentent un intérêt pour les pays en développement, car il serait fâcheux que les fonds manquent pour ces programmes.

82. La délégation mexicaine pense, comme les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, que la fixation d'un délai ne résoudra pas en soi tous les problèmes. Quant à la suggestion du représentant du Royaume-Uni tendant à ce que l'on diffère l'examen de certains points de l'ordre du jour, la délégation mexicaine propose qu'à la séance qui se tiendra dans la matinée du 23 novembre, la Commission prenne quelques minutes pour décider, compte tenu de la situation effective en ce qui concerne la présentation des documents, s'il convient ou non de remettre à plus tard l'examen de certains points.

/...

83. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'en 1978 comme en 1979, dès l'ouverture des travaux de la Cinquième Commission, sa délégation avait attiré l'attention des membres sur les difficultés que présentait l'établissement de la documentation. Actuellement, toutes les délégations semblent convenir de la nécessité d'imposer un certain ordre en la matière. La délégation soviétique approuve sans réserve l'idée de fixer une date limite - le 23 novembre - pour la présentation des documents de base. Sinon, la Commission se trouvera dans une situation extrêmement difficile.

84. Se référant au document A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1, M. Palamarchuk fait observer qu'il n'est pas complet, car on n'y trouve pas certains renseignements nécessaires pour se faire une idée exacte de la situation. Dans ce document, lorsqu'il est question de la date probable de publication de la documentation, on parle de la "mi-novembre" ou de la "fin novembre". Ces indications sont très vagues, ce qui fait que les délais sont mal définis; on peut dire d'autre part que les délais indiqués n'ont pas été respectés, puisqu'on se trouve déjà à la mi-novembre et que les documents qui devaient en principe être présentés à ce moment-là ne sont pas encore entre les mains des délégations.

85. L'entête de la deuxième colonne "Documentation parue" est également ambiguë, car on ne tient pas compte du décalage qui existe entre les différentes étapes de l'établissement de la documentation et le moment où elle est mise à la disposition des délégations dans la salle de conférences. En fait, la documentation ne devrait être considérée comme parue que lorsqu'elle se trouve entre les mains des délégations.

86. La délégation soviétique pense, comme la délégation du Royaume-Uni, qu'il faut être réaliste et se prononcer sur les points de l'ordre du jour dont l'examen pourrait être remis à plus tard. La Commission ne pourra terminer ses travaux dans les délais prévus que si elle en limite le volume en fonction du niveau réel de ses possibilités. La délégation soviétique n'est pas pour l'instant en mesure de se prononcer sur les points dont il conviendrait de différer l'examen, mais elle suggère que le Bureau étudie la question et présente ses conclusions à la Cinquième Commission pour que celle-ci prenne une décision à ce sujet.

87. Enfin, M. Palamarchuk rappelle la position difficile dans laquelle se trouve lui aussi le Comité consultatif, étant donné l'ampleur de ses travaux, et il fait observer que la Cinquième Commission ne peut rien faire sans les rapports du Comité. La délégation soviétique considère que le temps n'est pas bien réparti entre les deux organes, et qu'il faudrait trouver un moyen de régler ce problème.

88. M. PEDERSEN (Canada) dit que les propositions formulées par les délégations du Royaume-Uni et du Mexique, qui tendent à remettre éventuellement à plus tard l'examen de certains points de l'ordre du jour et à faire étudier par le Bureau les points dont l'examen pourrait être différé ont éveillé l'intérêt de sa délégation.

89. M. RAMZY (Egypte) tient à mettre en garde contre des décisions hâtives. Sa délégation appuie donc la proposition de la délégation mexicaine tendant à ce que l'on attende jusqu'au 23 novembre pour adopter alors, selon l'état d'avancement de la documentation, une décision touchant le report de certains points de l'ordre du jour.

/...

90. M. GARRIDO (Philippines), qui est lui aussi opposé à l'adoption de décisions hâtives, approuve la proposition de la délégation mexicaine tendant à ce que l'on attende jusqu'au 23 novembre. La délégation philippine pense que l'on pourrait sans doute différer l'examen de la question des voyages en première classe, l'étude complète de la question des honoraires et le rapport sur la coordination administrative et budgétaire entre l'ONU et les institutions spécialisées ainsi que l'AIEA. Dans un autre ordre d'idées, M. Garrido demande au Secrétariat des éclaircissements sur les fonctions de dépositaire du Secrétaire général ainsi que sur l'enregistrement et la publication des traités.

91. M. KUYAMA (Japon) dit qu'étant donné la situation actuelle, on devrait renvoyer non seulement l'examen des points qui ne présentent pas un caractère d'urgence mais aussi celui des questions dont on prévoit que les débats qui leur seront consacrés ne produiront aucun résultat notable en l'état actuel des choses.

92. La délégation japonaise appuie la proposition du Canada tendant à ce que le Bureau présente des propositions concrètes touchant les points de l'ordre du jour dont l'examen pourrait être ajourné.

93. Le PRESIDENT dit que, bien évidemment, la Commission est libre de décider à tout moment d'examiner un point de l'ordre du jour, qu'elle dispose déjà ou non d'un rapport du Secrétaire général. Mais cela ne doit pas l'empêcher de fixer des délais au Secrétariat, car autrement elle risque de se trouver prête à examiner un point sans avoir entre les mains les rapports voulus.

94. Le Président suggère à la Commission d'appuyer les propositions des représentants du Mexique et de l'Italie, de demander au Bureau de formuler dans la matinée du 23 novembre des recommandations quant à la possibilité de remettre à plus tard l'examen de certains points ou rapports, et de maintenir le délai assigné au Secrétariat pour la publication de tous les documents que le Secrétariat souhaite voir la Cinquième Commission examiner. Ce délai viendrait lui aussi à expiration le 23 au matin.

95. Pour ce qui est du calendrier des réunions, le Président de la Commission et le Président du Comité consultatif tiennent à ce que l'Assemblée générale soit en mesure de terminer ses travaux à temps. Ils ne ménageront donc aucun effort pour que le Comité consultatif et la Cinquième Commission puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

96. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers), se référant à l'état d'avancement de la documentation que le Secrétaire général doit encore présenter à la Cinquième Commission pour examen (document A/C.5/34/L.1/Add.1/Rev.1), indique que les documents concernant les services linguistiques arabes pour la CNUCED, les voyages en première classe, la nomenclature des services du Secrétariat, les locaux des Nations Unies à Nairobi et au Siège, l'Ecole internationale des Nations Unies, le classement des emplois, les montants estimatifs révisés pour la CNUCED, et la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, se trouvent actuellement soit à la Section du contrôle des documents, soit dans les services de traduction ou de reproduction, et qu'ils seront donc disponibles sous peu. Il est même surprenant que certains d'entre eux ne soient pas encore

/...

(M. Ruedas)

sortis; les montants estimatifs révisés concernant la CNUCED, par exemple, devraient paraître d'ici un ou deux jours au plus.

97. Pour ce qui est des rapports du Comité consultatif sur la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les montants estimatifs révisés concernant le chapitre 6 (Année internationale des personnes handicapées), les fonctions de dépositaire du Secrétaire général et l'enregistrement et la publication des traités, ainsi que les postes prêtés au PNUE que l'on envisage de rendre à l'ONUST, la situation n'est pas aussi satisfaisante; néanmoins, d'une façon générale, M. Ruedas pense qu'il n'y aura pas de problèmes pour respecter la date limite qu'il est question de fixer, à savoir le 23 du mois en cours. Par contre, il faut prévoir que les rapports relatifs aux locaux du Centre international de Vienne et aux montants estimatifs révisés pour le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), ne seront pas prêts à cette date. Dans le cas des locaux du Centre de Vienne, cela est dû à la nécessité de réunir de très nombreux renseignements qui doivent être traités à la fois par Genève et par New York.

98. Se référant à l'observation formulée par le représentant du Royaume-Uni à ce sujet, M. Ruedas pense qu'il est un aspect que la Commission devrait examiner compte tenu des décisions antérieures d'organes délibérants. Il s'agit en l'occurrence des dépenses entraînées par le transfert du personnel du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, dépenses que l'on avait initialement imputées au Fonds conformément aux propositions antérieures du Secrétaire général. Or, à sa deuxième session de 1979, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de demander à l'Assemblée générale d'approuver le financement de ces dépenses par prélèvement sur le budget ordinaire et non à l'aide de contributions volontaires.

99. S'agissant du rapport sur les montants estimatifs révisés concernant le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), il s'agit d'une question extrêmement complexe, mais on s'est mis d'accord en fin de compte sur les propositions qui seraient présentées à la Cinquième Commission dans ce domaine. En fait, un rapport où doivent figurer ces propositions est en cours de préparation. Le Secrétariat fera de son mieux pour surmonter les difficultés auxquelles il se heurte à cet égard, mais M. Ruedas ne pense pas que le rapport pourra être prêt d'ici au 23 novembre.

100. Quant au rapport du Comité consultatif sur les voyages en première classe, mentionné par le représentant des Philippines, il s'agit d'un document très court qui indique à la Cinquième Commission les cas dans lesquels le Secrétaire général, dans l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires, a autorisé des dérogations aux règles approuvées par l'Assemblée générale en la matière. Le Secrétaire général peut autoriser de telles dérogations, mais il doit chaque année informer l'Assemblée générale de chacune d'entre elles.

/...

(M. Ruedas)

101. Pour ce qui est des fonctions de dépositaire du Secrétaire général, il appartient à la Cinquième Commission d'adopter une décision à ce sujet. Lors de l'examen du chapitre 26 du projet de budget, un représentant au moins a signalé que son approbation en première lecture du crédit demandé à ce chapitre dépendait du résultat de l'examen auquel la Cinquième Commission soumettrait les propositions présentées par le Secrétaire général à ce sujet, propositions sur lesquelles le Comité consultatif s'est prononcé au paragraphe 26.9 de son premier rapport (A/34/7).

102. Le PRESIDENT demande au Secrétariat de tout mettre en oeuvre pour que, dans la matinée du 23 novembre, la Commission puisse disposer des rapports sur les locaux du Centre de Vienne et sur les montants estimatifs révisés concernant le chapitre 7. Au mois de septembre, le Secrétaire général avait déjà donné au Comité du programme et de la coordination l'assurance que le rapport sur les montants révisés serait distribué à très bref délai aux membres de la Commission. Or deux mois se sont écoulés sans que la Commission ait pu prendre une décision en la matière.

103. M. SERBANESCU (Roumanie) demande si l'on pourrait fournir à la Commission une liste indiquant exactement l'état d'avancement de chaque document, étant donné que jusqu'à présent la situation est demeurée très confuse.

104. Le PRESIDENT dit qu'il demandera au Secrétariat d'établir cette liste.

La séance est levée à 13 h 10.